

L'entente du Lac Meech
ou l'imperfection à l'image de l'imperfection

Simon Laflamme

Comment peut-on recommander l'adoption d'une entente imparfaite? Telle est la question que bon nombre de Canadiens posent maintenant à la commission qui suggère aux élus du gouvernement fédéral de ratifier les accords du Lac Meech. Si la chose est défectueuse, se demande-t-on, n'est-ce pas une raison suffisante pour qu'on la rejette?

On peut évidemment répondre par l'affirmative à cette question. Et c'est bien ce que font les Amérindiens, les francophones hors-Québec et des femmes, c'est-à-dire les groupes qui se sentent lésés. Et ils ont raison de tenir une telle position. Personne, en effet, ne pourrait affirmer que l'entente a été conclue pour eux, en tout cas surtout pas pour les Amérindiens et pour les francophones hors-Québec. Le problème, c'est effectivement que l'entente n'a pas réellement d'autre but que de régler le différend entre les francophones et les anglophones du Canada, plus précisément, plus techniquement, entre le Québec et le reste du Canada. Or, dans la mesure où les Canadiens sont autre chose que des Québécois et des citoyens d'autres provinces, dans la mesure, par exemple, où ils sont aussi des amérindiens, des francophones hors-Québec, des femmes, des enfants et tout ce qu'on voudra d'autre, l'entente ne peut satisfaire que partiellement ou nullement. De toute façon, si une entente idéale pouvait être établie, c'est probablement qu'il n'y aurait pas à la rechercher. Dans la mesure, encore, où le conflit constitutionnel entre le Québec et les autres provinces prime sur les autres problèmes sociaux et dans la mesure, enfin, où les formations en conflits sont supérieures aux autres groupes de la nation, les accords ne pourront que tendre à satisfaire les deux ensembles majeures. Voilà pourquoi une entente imparfaite doit être entérinée, selon la commission.

Et cette entente ne peut pas être autre chose que ce qu'elle est. Les anglophones veulent avoir le droit d'écraser leurs francophones chez eux, comme en font foi la décision en Saskatchewan et les intentions de l'Alberta. Les Québécois veulent avoir le droit d'assurer eux-mêmes leur développement culturel ou social. Et comment pourrait-il en être autrement? S'imagine-t-on que des anglophones majoritaires vont généreusement accepter de traiter des minorités comme ils se traitent eux-mêmes. S'imagine-t-on que les Québécois vont accepter l'idée d'un gouvernement central fort alors que ce gouvernement pourrait être celui de la majorité anglophone? Tout cela n'est pas bien beau ni pour les Franco-Ontariens ni pour les Acadiens, dira-t-on. Et c'est bien vrai. Mais l'avenir respectif de ces deux groupes ethniques, bien qu'il ne puisse être assuré par des gouvernements qui leur appartiendraient en propre, n'est cependant pas absolument sombre. Les deux groupes n'ont pas à miser que sur la présence francophone au gouvernement fédéral, contrairement à ce qui est le cas pour les francophones de l'Ouest; ils constituent aussi chez eux des puissances qu'on ne peut pas rabrouer constamment, sans considération: ils forment un ensemble de votants non négligeable, ils possèdent des institutions qui les cristallisent, ils représentent, à l'extérieur, des réalités encore trop visibles.

Une entente parfaite supposerait qu'il n'y eût point de Canadiens qui croient que le Canada fût et dût être un pays anglophone, supposerait aussi que les Canadiens français ne s'entendissent jamais dire: «speak Canadian» — commandement par lequel le Canadien anglais témoigne bien de son refus de reconnaître le fait que ce pays ait été fondé à deux —, supposerait enfin que les Canadiens français n'eussent point à craindre l'envahissement anglophone — supposition absurde à cause de laquelle, d'ailleurs, les anglophones du Québec sont limités dans leurs droits, bien en deça, toutefois, des francophones hors-Québec.

Le refus de l'entente du Lac Meech, c'est le refus de ce Canada imparfait, c'est la négation de la hiérarchie des problèmes, c'est le rêve d'un Canada illusoire ou celui de deux Canada. Il ne peut y avoir d'entente constitutionnelle, en ce pays, que dans la concession de pouvoirs respectifs qui assurent aux parties le droit de ne pas donner tous les droits à tout le monde et que dans le rêve qu'un pouvoir central viendra toujours régler les querelles en faveur de chacune des parties. Et pourtant il y a toujours un Canada.